



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction interdépartementale
des routes Ouest**

Rennes, le 18 octobre 2022

*Secrétariat Général à la Modernisation, l'Aide aux Agents
et au Pilotage des Services
Mission Développement Durable et Territoires*

Note

A destination des

Cheffe et Chefs de service
Chefs de Districts
Cheffes et Chefs de CEI

Affaire suivie par : Astrid THOMAS-BOURGNEUF
Astrid.thomas-bourgneuf@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 02 99 33 46 54
Mél : mddt.sigmaaps.diro@developpement-durable.gouv.fr

OBJET : Plan de sobriété de la DIR Ouest

La crise énergétique actuelle, les conséquences de la sécheresse qui perdurent, dans le contexte plus global de changement climatique et de raréfaction des ressources imposent un **effort de sobriété à tous, et un devoir d'exemplarité** que l'État doit traduire dans des mesures concrètes et efficaces.

La circulaire relative à la sobriété énergétique et exemplarité de l'État du 25 juillet 2022 fixe pour objectif national de réduire de 10% la consommation d'énergie sous 2 ans. Dans une note en date du 9 septembre, le ministre demande aux services de la décliner. Au delà de la mobilisation des agents au sein de leur administration, le plan de sobriété national publié le 6 octobre vient renforcer la démarche en s'adressant aussi à eux en tant que citoyens.

Le plan de sobriété de la DIR Ouest (Annexe 3) couvre des thématiques au-delà du prisme énergétique : **il ambitionne de s'inscrire dans une démarche plus globale, avec des actions immédiates et à plus long terme**, en phase avec la politique Développement Durable 2022-2025 validée cette année.

Cet effort de sobriété portera plus particulièrement sur les domaines suivants : **électricité, chauffage, déplacements, ressource en eau, numérique, papier et plastique.**

La typologie de mesures et leurs ampleurs sont variées et portent tant sur des petits travaux d'entretien et des vérifications que sur des actions de sensibilisation et des investissements.

Trois échéances ont été retenues. Des actions immédiates sont à réaliser pour atteindre des premiers objectifs de réduction de consommation d'énergie et de fluide dès cet hiver. Toutefois, la sobriété requiert de se mobiliser dans la durée en réfléchissant à nos pratiques au quotidien pour consommer moins mais aussi et avant tout pour consommer mieux et si possible local. Il s'agit aussi d'anticiper dès maintenant et prévoir des investissements de plus grande ampleur : des mesures à moyen terme ont été identifiées pour l'hiver 2023-

2024 et d'autres à plus long terme pour faire évoluer le patrimoine de la DIR Ouest et ses équipements.

Cet effort de sobriété collective nécessite la mobilisation de tous et je vous invite à contribuer à la mise en œuvre de ces gestes de sobriété dans vos actes quotidiens.

Les responsables de site deviendront des « ambassadeurs sobriété » à l'aide la fiche-réflexe qui leur est dédiée (Annexe 1). Ils afficheront par ailleurs la fiche-réflexe à destination des agents sur les tableaux d'affichage en s'assurant de la bonne application de ces mesures. Les documents seront par ailleurs relayés sur l'intranet.

Le plan dans sa globalité (Annexe 3) sera l'objet d'un suivi régulier, en cohérence avec la mise en œuvre de la politique Développement Durable mais aussi du Bilan Carbone qui sera réalisé en 2023 et qui reprendra notamment ces éléments.

En cas de difficulté dans l'application de cette présente note, la Mission Développement Durable et Territoires (MDDT) se tient à votre disposition.

Le Directeur Interdépartemental
des Routes Ouest

Frédéric Lechelon

Annexe n° 1

Fiche réflexes à l'attention des responsables de site
Transmise en PJ

Annexe n° 2

Fiche réflexes à l'attention des agents
Transmise en PJ

Annexe n° 3

Plan de sobriété de la DIR Ouest
Transmis en PJ